

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2017

Convocation : 10/10/2017
Affichage compte rendu : 20/10/2017
Conseillers en exercice : 33

PRÉSIDENT : C. CHARNAY
SECRÉTAIRE : B. D'ANIELLO ROSA

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame CHARNAY maire, Mesdames D'ANIELLO ROSA, BADIN, KAHOUL adjointes, Messieurs KHOUATRA, SEMARI, ROUTABOUL, BAZIN, OZEL, adjoints, Mesdames TAIAR, CHECCHINI, JANNOT, FERNANDES RAMALHO, CHARRIER et PALANDRE conseillères municipales, Messieurs SOULIER, VERDU, COMBAZ, BOUTY, HAOUES, GAGNEUR, LONOCE, MELLIES et PELOSATO conseillers municipaux.

ONT DONNE PROCURATION : M. PASSI a donné procuration à C. CHARNAY, C. BRACCO a donné procuration à A. SEMARI, JP CHARRIER a donné procuration à C. CHARRIER.

Madame la maire demande à l'administration de faire l'appel.

Présents : 24 procurations : 3

Madame CHARNAY propose madame D'ANIELLO ROSA comme secrétaire de séance. Le conseil municipal la nomme à l'unanimité.

Arrivée de monsieur ALLALI

Présents : 25 procurations : 3

Suite à une question de monsieur Melliès sur une question orale adressée à la commune par courrier du 18 septembre et réceptionnée en mairie le 21 septembre 2017 portant sur l'opportunité de créer un parking à la base du square Etienne Abeille, madame la maire lui indique qu'une réponse était prévue pour la séance du 25 septembre 2017. Suite à son départ avant la levée de séance, elle a dû être reportée à la séance suivante.

Monsieur Melliès absent à la séance du conseil municipal du 4 octobre 2017 et madame Fernandes Ramalho ayant interrogé la présidente de séance sur cette question orale après la levée de séance proclamée, la réponse a été reportée.

Madame la maire indique qu'une réponse lui sera bien apportée en fin de séance

Madame CHARNAY fait approuver le compte-rendu du conseil municipal du 4 octobre 2017 par 22 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (**PALANDRE, PELOSATO, MELLIES, FERNANDES-RAMALHO, CHARRIER, JP. CHARRIER** par procuration).

N° 1

<p style="text-align: center;">CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A ORDONNANCE CONFERANT FORCE EXECUTOIRE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT AUX FINS DE RETABLISSEMENT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE</p>

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- PREND acte de l'effacement de la dette de madame Nolwenn RIVERA pour un montant total de 72,15 euros ;
- DIT que cette dépense sera imputée à la nature 6542 du budget de la commune.

N° 2

**CONSTATATION D'EXTINCTION DE CREANCES SUITE A ORDONNANCE
CONFERANT FORCE EXECUTOIRE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION
DE SURENDETTEMENT AUX FINS DE RETABLISSEMENT PERSONNEL SANS
LIQUIDATION JUDICIAIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- PREND acte de l'effacement de la dette de madame Fatma HIMOUD pour un montant total de 281,71 euros ;
- DIT que cette dépense sera imputée à la nature 6542 du budget de la commune.

Arrivée de madame PERRIER.

Présents : 26 Procurations : 3

N° 3

**CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE BI 1675p,
TERRAIN N°4 : MADAME TAIAR KHADIDJA ET MONSIEUR CHEPPIH
ABDOULHAFEDH**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 22 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE (PALANDRE, PELOSATO, MELLIES, FERNANDES-RAMALHO, C. CHARRIER, JP. CHARRIER par procuration) ET 1 ABSTENTION (PERRIER)

- AUTORISE la vente à madame Taïar Khadidja et monsieur Cheppih Abdoulhafedh la parcelle BI 1675p pour une surface d'environ 510 m² le tout sauf meilleure désignation et division parcellaire dont il est parlé ci-dessus au prix de 130 euros/m² charge et conditions en pareil matière, avec prise en charge par ce dernier les frais d'honoraires du prestataire susvisé ;
- AUTORISE le règlement par la commune des frais de géomètres pour l'établissement du document d'arpentage ;
- ANNULE la délibération n°13 du conseil municipal du 11 avril 2017 ;
- AUTORISE madame la maire à signer toutes les pièces, actes y référents et plus généralement faire le nécessaire quant à cette vente.

Départ de monsieur SOULIER qui donne procuration à monsieur VERDU.

Présents : 25 Procurations : 4

N° 4

**DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE PUBLIQUE COMMUNALE DE LA VILLE DE GIVORS
RUE DANIELLE CASANOVA**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE :

- PRONONCE le déclassement d'une emprise d'environ 153 m² du domaine public communal situé rue Danielle Casanova et matérialisé sur le plan joint à la présente délibération.

Arrivée de monsieur BOUDJELLABA

Présents : 26 Procurations : 4

N° 5

**DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2016
COMMUNICATIONS SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- PREND ACTE des actions menées en matière d'action publique et de développement social urbain pour 2016.

Départ de monsieur ALLALI qui donne procuration à monsieur LONOCE.

Présents : 25

Procurations : 5

N° 6

ADHESION AU PLAN CLIMAT ENERGIE DE LA METROPOLE DE LYON

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- APPROUVE l'adhésion de la commune au plan climat énergie de la Métropole de Lyon tel que décrit ci-dessus ;
- AUTORISE madame la maire à faire une demande à l'attention du Président de la Métropole de Lyon pour déclarer son adhésion au scénario « Vision 2020 », pour indiquer le souhait de contribuer aux objectifs européens des 3x20 traduits dans le Plan d'actions partenarial du Plan Climat du Grand Lyon, pour s'engager à renseigner chaque année les actions réalisées et leur correspondance avec les actions du Plan Climat du Grand Lyon et pour s'engager à participer à la Conférence Énergie Climat et aux ateliers techniques annexes ;
- AUTORISE madame la maire à signer l'acte d'adhésion au Plan Climat de la Métropole de Lyon.

N° 7

**RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AUX ELEVES DU
SECONDAIRE DOMICILIES A GIVORS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- DECIDE d'allouer la somme de 3141,50 euros au titre de la bourse municipale pour les élèves givordins ayant participé à un voyage international au cours de l'année scolaire 2016/2017 ;
- DIT que les dépenses seront réglées à l'aide des crédits inscrits au chapitre 67/20/6714.

N° 8

FONDS D'AIDE AUX JEUNES – CONVENTION AVEC LA METROPOLE DE LYON

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- AUTORISE madame la maire à signer la convention avec la Métropole de Lyon pour l'instruction et la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes.

N° 9

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
POUR LES VILLES (SITIV) - RAPPORT D'ACTIVITE 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- PREND ACTE du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes.

N° 10

**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL
DE MUSIQUE ET DE DANSE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- ADOPTE le règlement intérieur du conservatoire municipal de musique et de danse ;
- ABROGE la délibération n°20 du conseil municipal du 7 février 2017.

N° 11

**INDEMNITE COMPENSATRICE POUR CONGES ANNUELS NON PRIS PAR UN
FONCTIONNAIRE DU FAIT D'UN CONGE DE MALADIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 28 VOIX POUR ET 2
ABSTENTIONS (PALANDRE ET PELOSATO).**

- APPROUVE le versement de l'indemnité compensatrice pour congé annuel non pris par un fonctionnaire qui n'a pas pu prendre ses congés annuels pour cause de maladie avant la date de son départ en retraite ;
- DIT que l'indemnité compensatrice sera calculée sur la base d'un congé annuel minimal de 4 semaines, pour chacune des périodes de référence considérées comme pouvant être indemnisées. Une proratisation sera effectuée en cas d'un départ en retraite au cours d'une période de référence ;
- DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget de la ville au chapitre 012.

N° 12

TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 23 VOIX POUR, 6
ABSTENTIONS (PELOSATO, PALANDRE, FERNANDES RAMALHO, C. CHARRIER,
MELLIES, JP. CHARRIER par procuration) et 1 REFUS DE VOTE (BOUDJELLABA).**

- DECIDE d'approuver la modification du tableau des effectifs telle qu'indiquée ci-dessus;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N° 13

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Question orale :

Madame la maire informe l'assemblée de la réception d'une question orale de monsieur Melliès en date du 21 septembre 2017. La question a été reportée suite au départ de monsieur Melliès au cours de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2017 et à son absence à la séance du conseil municipal du 4 octobre.

Une réponse est alors apportée par madame Christiane CHARNAY, maire, après lecture par monsieur Melliès de son courrier concernant « l'opportunité de créer un parking à la place du square Etienne Abeille ».

Monsieur le conseiller municipal,

Si je résume bien, votre demande porte sur une proposition de transformation du square Etienne Abeille en zone de stationnement.

Il s'agit en substance donc de raser un jardin d'enfants pour en faire un parking.

Vous affirmez que ce square ne sert à personne, qu'il y a déjà bien assez d'équipements pour les familles. Habitez-vous seulement la ville pour le savoir ?

Monsieur le conseiller municipal,

En préambule, permettez-moi de vous dire que si vous habitez dans la ville dans laquelle vous êtes élu, vous sauriez que cet espace vert que vous souhaitez voir bétonné se trouve en fait entouré de parkings :

- A 30 mètres de là, il y en a un, juste en face de l'école Picard-Liauthaud, qui vient d'être refait à neuf,
- A peu près à la même distance, rue des Tuileries, vous pouvez également trouver des stationnements,
- Sans compter les deux parkings qui entourent le centre nautique.

Vous mentionnez la construction de nouveaux logements sur l'ancien site Renault, mais vous omettez de préciser que l'ensemble sera livré avec des stationnements.

Mais pour répondre encore plus précisément à votre question, sachez que :

- Tout d'abord, la question de l'utilisation effective de ce square par les usagers devrait être plus précisément étudiée avant de prendre la décision de la supprimer.
- De plus, le carrefour formé par les rues Yves Farge, Joseph Liauthaud et Jean Ligonnet doit faire l'objet de réflexion, par la Métropole de Lyon compétente en matière de voirie, afin de déterminer si les conditions de trafic de ce dernier peuvent être améliorées. Le cas échéant, et dans ce cadre, l'emprise foncière du square Etienne Abeille pourrait, en tout ou partie, faire l'objet d'une intervention concourant au réaménagement de ce carrefour.

Par conséquent il serait regrettable et inopportun d'opérer, dès à présent, des investissements sur cet espace susceptible d'être réaménagé à moyen terme.

Pour vous répondre, en conclusion, nous travaillons sur le sujet en lien étroit avec la Métropole de Lyon

Levée de séance à 20h40